



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20191216-CONS-AG-19-152  
-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2019  
Date de réception préfecture : 23/12/2019

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

Conseil du 16 décembre 2019

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**Objet : Mise à disposition de parcelles pour l'installation d'une presse à balles et du stockage de balles de déchets ménagers et assimilés au profit du SYVADEC**

L'An Deux Mille dix-neuf, le 16 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 9 décembre 2019.

**PRESENTS :** Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Michel SIMONPIETRI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean ZUCCARELLI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Jacques PADOVANI	à	Marie-Hélène VALENTINI
Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Joseph MASSONI
Françoise VESPERINI	à	François TATTI

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :** Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Noël VALERY.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

**Objet : Mise à disposition de parcelles pour l'installation d'une presse à balles et du stockage de balles de déchets ménagers et assimilés au profit du SYVADEC**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la demande du Syvadec de mise à disposition de portions de parcelles propriétés de la Communauté d'Agglomération de Bastia sises sur la commune de Bastia aux lieux dits : Teghime et Erbajolo pour la mise en place d'une presse à balles et d'un dépôt de balles de déchets ménagers et assimilés ;

Considérant que cette demande est consécutive au blocage du site d'enfouissement des ordures ménagères de Viggianello depuis le 8 novembre dernier et a pour objectif d'assurer un stockage provisoire du gisement des déchets ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 25 novembre 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

**DECIDE  
(A l'unanimité)**

D'autoriser le Syvadec à implanter gratuitement pour une durée de 6 mois :

- Une presse à balles sur le site de Teghime parcelle E 393 p (ex. E 122), commune de Bastia, pour une emprise d'environ 900 m<sup>2</sup> ;

- Un dépôt de balles d'environ 1 000 tonnes sur le site d'Erbajolo : parcelles BI 132, 163, 167, 168, commune de Bastia, pour une emprise d'environ 2 000 m<sup>2</sup> ;

**APPROUVE**

La convention de mise à disposition gracieuse des terrains susvisés, ci-annexée ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI